



## Ville de Puttelange-aux-Lacs

Hôtel de ville    Tél 03 87 09 60 01  
Rue Wilson        Fax 03 87 09 55 04

Email : [mairie.puttelange@wanadoo.fr](mailto:mairie.puttelange@wanadoo.fr)

Puttelange-aux-Lacs, le 22 février 2024

### COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 20 février 2024 – 19h00

Présents : M. DECKER Claude, Mme HENRY Anne-Marie, M. TABBONE Antoine, M. TRINKWELL Jean-Marie, Mme JANSEM Myriam, M. POSTAL Dominique, M. BERG Raymond, M. GABRIEL Alain, M. SCHNEIDER Pascal, Mme BECKER Coralie, M. NEUMANN Jean-Luc, M. MULLER Grégory, Mme MARTINET Frédérique, Mme KNOEPFLY Corinne, M. VISCONTI Guy, M. SOLER ALARCON Johan

Procurations : Mme FOEGEL Martine à M. DECKER Claude, Mme ISLER Charlene à M. MULLER Grégory

Absents excusés : Mme MICHON Isabelle, Mme HAMANN Isabelle, Mme SADLER Mélanie

Absents : Mme OLTMANN Viviane, Mlle BARBANO Tiffany

Le vingt février deux mille vingt-quatre, à dix-neuf-heures, à la Mairie, se sont réunis les membres du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Claude DECKER, Maire, suite aux convocations adressées le 16 février 2024 pour la 25<sup>me</sup> séance du présent mandat.

A 19 heures 00, M. le Maire ouvre la séance, salue les personnes présentes et procède à l'appel nominatif. Le quorum étant atteint, il propose de passer à l'ordre du jour.

#### Adoption du procès-verbal de la séance du 8 janvier 2024

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

#### Désignation d'un secrétaire de séance

M. Dominique POSTAL est désigné pour assurer cette fonction.

#### 1) Chasse

Le Conseil Municipal :

Après avoir pris connaissance de l'avis de la Commission Consultative de Chasse Communale (4C) qui a siégé ce jour, sur l'agrément des candidatures à la location du lot de chasse 1

Considérant que les trois dossiers déposés sont conformes au Cahier des Charges Type des Chasses Communales de la Moselle ;

Après avoir délibéré,

- Agrée le dossier de candidature des candidats qui ont déposé des dossiers conformes, à savoir :
  - \* M. ROFFE Clément de GRUNDEVILLER
  - \* M. FRITZ Jean de DIEBLING
  - \* M. KLING Johnny d'ALSTING

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

#### 2) Demande de subvention fondation du patrimoine

M. le Maire rappelle la délibération du 20 juin 2022 relatif à la rénovation de la chapelle Sainte-Croix. Compte tenu de l'estimation du projet revue à la hausse il convient de réactualiser le plan de financement comme suit :

Dépenses	Montant HT	Recettes	Montant HT	%
Travaux	443 337 €	DETR et /ou DSIL (Etat)	95 375 €	22
		Région	81 750 €	18
		Fondation du patrimoine	10 000 €	2
		Emprunt / fonds propres	256 212€	58
Totaux	443 337 €		443 337 €	100

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve cette rectification.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

### 3) Convention de servitude rue Pasteur

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'ENEDIS a été sollicité pour raccorder le Pôle Santé situé au 10, rue Pasteur à Puttelange-aux-Lacs.

Dans le cadre de ces travaux, ENEDIS sollicite une convention de servitude pour la pose d'une alimentation souterraine sur la parcelle du projet, cadastrée section 22 n°214, permettant ainsi un effacement du raccordement aérien du bâtiment.

Conformément aux plans joints par ENEDIS, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer l'acte authentique de constitution de servitude sur cette parcelle.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

### 4) Convention RPE

Mme Henry informe l'Assemblée que le Relais Petite Enfance (RP) propose des ateliers d'éveil destinés aux enfants principalement âgés de moins de trois ans accompagnés de leurs assistants maternels ou de leurs parents dans le but de favoriser la socialisation du jeune enfant, de permettre aux professionnels de l'accueil individuel et aux parents de se rencontrer et d'échanger dans un espace spécialement aménagé pour les tout-petits. Ces animations ont lieu dans différents espaces, communaux ou de partenaires, mis à disposition sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et ce, afin d'être au plus proche des usagers. Cependant les conditions de la mise à disposition gratuite de locaux doivent être définies par convention.

Le conseil municipal, sur proposition de Mme Henry, décide d'approuver la convention type de mise à disposition de locaux au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences et d'autoriser le Maire à signer ladite convention et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

### 5) Groupement de commande assurances

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences, dans le cadre de la démarche de mutualisation initiée entre l'intercommunalité et ses communes-membres pour les marchés d'assurance, a proposé de constituer un groupement de commandes pour les marchés d'assurance régi par les dispositions des articles L2113-6 à L2113-8 du Code de la commande publique.

Ce groupement de commandes a pour objet de permettre la passation et la signature d'un marché public de prestations d'assurance composé des lots suivants :

- assurance responsabilité civile
- assurance protection fonctionnelle
- assurance protection juridique
- assurance flotte automobile
- assurance dommages aux biens et risques annexes
- assurance risques statutaires du personnel
- toute autre garantie nécessaire en fonction des besoins

Une convention constitutive de ce groupement définit les modalités de fonctionnement du groupement avec les communes volontaires.

Ce groupement sera coordonné par la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance des membres volontaires ;
- décide l'adhésion de la Commune Puttelange-aux-Lacs à ce groupement de commandes pour la passation des marchés d'assurance ;
- charge le Maire de signer la convention avec la Communauté d'Agglomération Sarreguemines Confluences Coordonnatrice.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 6) Horaires scolaires

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la direction des services départementaux de l'éducation nationale demandant à la commune de se positionner sur l'organisation du temps scolaire pour trois ans à compter de la rentrée 2024, même si le souhait de celle-ci est de maintenir l'organisation actuelle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de maintenir l'organisation du temps scolaire telle qu'elle est en vigueur actuellement, pour trois ans à compter de la rentrée scolaire 2024 à savoir : les lundis, mardis, jeudis et vendredis : 08h15-11h45 / 13h30-16h00
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente décision aux conseils d'écoles, ainsi qu'à la direction des services départementaux de l'éducation nationale.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 7) Location du pôle de santé au département

M. le Maire rappelle la délibération du 21 novembre 2023. Il précise que le montant de la redevance pour la participation aux communs est erroné et doit être rectifié.

Le conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, rectifie la participation annuelle à la location des communs pour le département à 1 572 € (au lieu des 266 € indiqués).

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 8) Remboursement SILMA

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Considérant les heures de surveillance effectuées par un ouvrier communal, sur les digues de Diefenbach et du Welschhof,

Considérant que la compétence de surveillance des digues de la ligne Maginot Aquatique est assurée par le Syndicat Intercommunal de la Ligne Maginot Aquatique,

Le Conseil Municipal, sur le rapport de M. le Maire décide :

- de facturer 566.49€ pour 2022 et 725.38 pour 2023 au SILMA
- autorise M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## 9) Subventions

### a) CCAS

M. le Maire explique que, pour permettre l'équilibre du budget du CCAS, une subvention doit être versée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide le versement d'une subvention de 2 000 € au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et autorise M. le Maire à mandater cette somme.

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

### b) Associations

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue les subventions suivantes et autorise M. le Maire à mandater l'ensemble des sommes votées.

Association	Subvention
Accordéon club	200
Akikaï	300
ARBO DIEFENBACH	100
ARBO.PUTTELANGE	2000
ARPA	300
BASKET	500
BOULE DES LACS	800
Carnaval club	4000
Cercle d'escrime	1000
Chœur à cœur	400
Cyclo club	1000
FCD	1500
FCP	1000
Foyer des lacs (les Z'Etangs d'Art)	3500
Pour Quentin	500
SCRABBLE	300
TWIRLING	3000€
Warrior Tribe femmes	400
Warrior Tribe hommes	400

MM.TRINKWELL, POSTAL, SCHNEIDER, NEUMANN et SOLER-ALARCON ne participent pas au vote.

POUR : 13 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

### c) Associations partenaires du périscolaire

Mme Henry rappelle à l'assemblée que des associations participent à l'animation des mercredis  
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, attribue les subventions suivantes :

- Escrime 80 € (2 interventions)
- Foyer des lacs 200€ (5 interventions)
- Speedball 120€ (3 interventions)
- AAPPMA 40€ (1 intervention)

POUR : 18 / CONTRE : 0 / ABSTENTIONS : 0

## Divers et communications

M. le Maire informe :

- du courrier de l'inspection académique informant de la mesure de retrait d'un dispositif dédoublé à l'école primaire Jean XXIII et de l'attribution d'un poste ULIS à l'école primaire Jean Moulin
- des dossiers en cours de consultation (chapelle, voirie)
- des décisions prises par délégations :
  - engagements financiers suivants :

2024-000017	LE ZINGUEUR COU	Rénovation toiture des arboriculteurs Diefenbach	6164,16	19/02/2024
2024-000018	METAL CONCEPT	25 rue Schuman (rampe extérieure) 12 rue Jean XXIII (rampe dans la cage d'escaliers)	140	19/02/2024
2024-000019	SVH FRANCE	Sinistre du 15.11.2023 intersection rue de Strasbourg / rue Wilson - Barrières Province Agora	1202,86	19/02/2024
2024-000020	TPLEC	Sinistre du 15.11.2023 intersection rue de Strasbourg / rue Wilson - Coffret feux tricolores	9894	19/02/2024
2024-000022	AMICMAISAR	Cotisation 2024 (3051 hab x 0.30?)	915,3	19/02/2024
2024-000023	SNEM	Rénovation de la pompe à main du cimetière de Puttelange	6243,6	20/02/2024
2024-000024	GINGEMBRE & ASS	Diagnostic technique amiante diagnostic performance énergétique, état risques & pollution Pôle santé	1680	20/02/2024
2024-000025	SIVIHE	Remplir bagues de têtes extincteurs Sicli Mairie	211,07	20/02/2024
2024-000026	WMG architecte	Contrôle conformité règles accessibilité & sécurité local Filieris RDC 3 Rue Famin	5400	20/02/2024
2024-000027	LE ZINGUEUR COU	Rénovation toiture des arboriculteurs Puttelange	7022,16	20/02/2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

Le Maire, Claude-DECKER

